

## 1. Période de Garantie:

Cette garantie est valable pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat.

## 2. Couverture:

Cette garantie couvre:

- Les défauts de matériaux et de fabrication du panneau acoustique.
- La délamination ou la séparation du tissu acoustique du noyau en fibre de verre.
- La décoloration ou la dégradation significative du tissu acoustique dans des conditions d'utilisation normales.

"La décoloration significative" fait référence à tout changement notable et involontaire de la couleur du tissu acoustique qui s'écarte de son apparence originale lorsque le panneau était neuf. Cela inclut, sans s'y limiter, la décoloration, les taches ou toute autre altération de couleur qui ne résultent pas de facteurs externes tels que des déversements ou des réactions chimiques.

"La dégradation" concerne la détérioration ou la décomposition de la qualité, de la texture ou de l'intégrité structurelle du tissu acoustique. Cela pourrait se manifester par des effilochages, des déchirures, ou le tissu devenant mince ou fragile sans aucune force ou mauvaise utilisation externe. Dans des Conditions d'Utilisation Normales: Cette garantie couvre la décoloration ou la dégradation qui se produit dans des conditions d'utilisation typiques et prévues. Cela signifie que le panneau est utilisé à l'intérieur, à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmes ou de l'humidité, et n'est pas soumis à un stress physique inhabituel ou à une exposition chimique. Le panneau doit être installé et entretenu conformément aux directives du fabricant.

Exclusions:

Toute décoloration ou dégradation résultant de:

- Exposition directe au soleil pendant de longues périodes.
- Exposition à des produits chimiques, y compris des agents de nettoyage non recommandés par le fabricant.
- Dommages physiques tels que coupures, brûlures ou abrasions.
- Manipulation inappropriée, comme le pliage, le froissement ou le frottement excessif.
- Toute autre condition ou traitement non considéré comme une "utilisation normale".

Vérification de la Réclamation:

Pour vérifier une réclamation en vertu de cette clause, le fabricant ou le centre de service agréé peut exiger:

Une description détaillée de l'endroit et de la manière dont le panneau a été utilisé. Des photographies montrant la décoloration ou la dégradation. Inspection physique du panneau, si jugé nécessaire.

## 3. Exclusions:

Cette garantie ne couvre pas:

- Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'abus ou d'accidents.
- Les dommages dus à une exposition à des températures extrêmes, à l'humidité excessive et à la condensation ou à la lumière directe du soleil.
- L'usure normale.
- Toute modification, altération ou réparation effectuée par d'autres que Montreal Acoustics.
- Les dommages résultant d'une mauvaise installation par des installateurs non employés par Montreal Acoustics.
- Mauvais entretien.

#### 4. Procédure de Réclamation:

Pour faire une réclamation de garantie:

- Conservez votre reçu d'achat original comme preuve d'achat.
- Contactez le détaillant ou le distributeur auprès duquel vous avez acheté le panneau.
- Fournissez une description détaillée du défaut ou du problème, accompagnée de photographies si possible.
- Le détaillant ou le distributeur vous guidera à travers les étapes suivantes, qui peuvent inclure le retour du panneau pour inspection.

#### 5. Recours:

Après vérification du défaut, Canacoustics, à sa discrétion, prendra l'une des mesures suivantes:

- Réparer le panneau défectueux.
- Remplacer le panneau défectueux par un panneau neuf ou remis à neuf de valeur égale ou supérieure.
- Fournir un remboursement au prorata basé sur la période de garantie restante.

#### 6. Limitation de Responsabilité:

Les recours énoncés ci-dessus sont les seuls et exclusifs recours disponibles. Le fabricant ne saurait être tenu responsable de tout dommage accessoire ou consécutif résultant de l'utilisation, ou de l'incapacité à utiliser, le panneau acoustique.

#### 7. Transférabilité:

Cette garantie est non transférable et n'est valable que pour l'acheteur original.

#### 8. Loi Applicable:

Cette garantie est régie et interprétée conformément aux lois de la juridiction dans laquelle le produit a été acheté. Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une juridiction à l'autre. Conservez toujours votre reçu d'achat et ce document de garantie pour référence future.